

Courriel.

Repentigny, le 5 mai 2017

**Objet : Demande d'accès concernant les lots 4 506 557, 4 507 476, 4 507 509, · 4 507 512, 4 507 514, 4 508 142, · 4 508 145 et 4 508 146 du cadastre du Québec, à St-Ignace-de-Loyola, et anciens lots correspondants de la Paroisse de La Visitation (Île-Dupas), circonscription foncière de Berthier.**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 19 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande pour le lot 4 506 557. Il s'agit de :

- Rapport d'intervention d'urgence du 20 janvier 2015, 4 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

RAPPORT D'INTERVENTION D'URGENCE  
Centre de contrôle environnemental du QuébecDirection régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

## INTERVENTION TÉLÉPHONIQUE

## 1 Identification

Date de l'événement : 2015-01-20	Heure de l'évènement : 16 h 31	
Date du signalement : 2015-01-20	Heure du signalement : 16 h 50	
Date de l'intervention : 2015-01-20	Heure de début : 16 h 57	Heure de fin : 12 h 00(2015-01-21)
Intervenant d'urgence : Bruno Roberge		Accompagné de : ---

N° intervention : 300936621	Type d'intervention : Intervention d'urgence-environnement (téléphonique)
N° gestion documentaire : 7110-14-14-52045-085	N° du rapport d'urgence : 401217015
N° demande : 200394985	Type de demande : Urgence
Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Objet de l'intervention : Saint-Ignace-de-Loyola – Débarcadère du traversier Déversement de 400 litres de diesel dont environ 75 litres sont allés au fleuve	

## Signalement

Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
Frédéric Dion	Répartiteur	COG	418 643-5678

## Lieu

Nom du lieu : Quai de la traverse St-Ignace-Sorel	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2152922	Type de lieu : marina, port et quai
Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 4506557	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,059567000000;-73,126134000000	
Milieu impacté : <input checked="" type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input checked="" type="checkbox"/> Sol	Infrastructure : <input type="checkbox"/> Souterraine <input checked="" type="checkbox"/> Surface

## Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
2635-8762 Québec inc.	Utilisateur	920, grande Côte Ouest Lanoraie (Québec) J0K 1E0	Y2100391

## Conditions météo

 SO

## Produits en cause

Ajouter un produit

 SO

Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité
Diesel	1202		liquide	approximative	400	375	litres
			liquide	approximative			
			liquide	approximative			

## Organismes impliqués

(Personnes rencontrées)

 SO

## Photos numériques

 SO

## Autres pièces annexées au rapport

 SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Courriel envoyé le 21 janvier 2015 à Normand Vincent par Yannick Jean

## Échantillons

 SO

## 2 Journal des opérations (rapport détaillé)

Date	Heure	Activités	
1	2015-01-20	16h57	De : Le téléavertisseur vibre
			À :

2	2015-01-20	17h06	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle le cog. On m'informe que Julie de la CAUCA 1 800 565 1911, a signalé un déversement de diesel de 400 litres au 121 chemin de la traverse à St-Ignace-de-Loyola. C'est un camion de 53 pieds qui est tombé de sa plate forme et son réservoir a brisé. Il y a une partie du diesel qui est dans le Fleuve. Les pompiers sont sur place. Il reste 200 litres dans réservoir. Je peux également contacter Stéphane Descheneaux, officier du traversier, au 450 561-7506. La compagnie du camion est inconnue.	
3	2015-01-20	17h12	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle Julie de la CAUCA au 1 800 565-1911. Il n'y a pas de service.	
4	2015-01-20	17h14	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Le téléavertisseur vibre	
5	2015-01-20	17h15	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Je rappelle le COG. Gaétan Cantin de la garde côtière canadienne veut que je l'appelle au 418 999-4426. Le numéro de la CAUCA est le 1 866 927-9811.	
6	2015-01-20	17h21	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle Gaétan Cantin de la garde côtière canadienne au 418 999-4426. Il n'y a pas de réponse, je laisse un message.	
7	2015-01-20	17h23	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle le service à la clientèle de la CAUCA. Un message automatisé m'informe que c'est hors des heures ouvrables.	
8	2015-01-20	17h24	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle Stéphane Descheneaux, officier du traversier, au 450 561-7506. Il veut que je le rappelle au 450 746-9842.	
9	2015-01-20	17h26	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Le téléavertisseur vibre.	
10	2015-01-20	17h27	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Je rappelle le COG. La CAUCA (1 800 565-0911) a rappelé pour dire que le Capitaine pompier, Martin Rousseau, veut que je l'appelle au 450 803-2043.	
11	2015-01-20	17h30	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Je rappelle Stéphane Descheneaux, officier du traversier, au 450 746-9842. Il me passe Éric Barrette, chef pompier, qui me dit que la situation est qu'un camion a perdu 400 litres de diesel. Une certaine quantité dans le fleuve. Il n'a pas plus d'info et il veut savoir si les bateaux peuvent reprendre leurs occupations. Je lui dis que je vais m'informer et que je le rappelle. Il veut que je le rappelle au 450 803-0337.	
12	2015-01-20	17h35	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle le Capitaine pompier, Martin Rousseau, au 450 803-2043. Un camion est sorti du bateau et il y a environ 400 litres déversés, dont une partie dans le fleuve, mais la contamination est déjà très dispersée et selon lui irrécupérable. Il y en a plus sur le sol et l'asphalte sur environ 100 pieds. Il veut savoir si les traversiers peuvent reprendre leurs occupations. Je lui dis que je vais m'informer et que je le rappelle.	
13	2015-01-20	17h41	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle le coordonnateur d'urgence environnement Québec. Il n'y a pas de réponse, je laisse un message.	
14	2015-01-20	17h44	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Je rappelle Gaétan Cantin de la garde côtière canadienne au 418 999-4426. Il n'y a pas de réponse.	
15	2015-01-20	17h45	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Pierre Nelliss, 418 254-1237, de la garde côtière canadienne m'appelle. Il m'explique que le réservoir d'un semi-remorque-citerne contenant du diesel a été percé. Il y a environ 100L dans l'eau confinée par des boudins et par le traversier. Les pompiers et les responsables du traversier s'occupent de la situation. Véolia de Trois-Rivières serait en direction. Ils ne savent pas qui est responsable de la situation.	
16	2015-01-20	17h53	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Yannick me rappelle. Il veut savoir s'il y a des prises d'eau potable en aval.	
17	2015-01-20	18h09	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle art 53-54 Il a parlé avec son surintendant. C'est le réservoir qui est percé. Maximum 400 L. Le propriétaire du camion est sur place. Gaétan Cantin a l'information à propos de la compagnie.	
18	2015-01-20	18h14	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			J'appelle le Capitaine pompier, Martin Rousseau, au 450 803-2043. Je le réfère à Gaétan Cantin de la garde côtière canadienne au 418 999-4426. Il me dit qu'il n'y a pas de prise d'eau potable proche.	
19	2015-01-20	18h18	<b>De :</b>	<b>À :</b>
			Je rappelle Yannick, et lui communique l'info.	
2	2015-01-20	18h34	<b>De :</b>	<b>À :</b>

0				
			Le téléavertisseur vibre.	
2 1	2015-01-20	18h38	De :	À :
			Je rappelle le COG. art 53-54 de art 23-24, une compagnie qui fait affaire avec la compagnie Express Mondor (responsable du déversement), a appelé pour dire qu'il a contacté la compagnie art 23-24 pour récupérer déversement. Cette dernière est sur place.	
2 2	2015-01-20	18h45	De :	À :
			Capitaine Martin Rousseau m'appelle pour me dire que Gaétan Cantin lui a dit que la garde côtière canadienne ne se déplace pas. Il veut savoir si le traversier peut reprendre les opérations. Je lui dis que c'est la garde côtière canadienne qui a autorité pour prendre cette décision. Il me dit que les pompiers ont fait tout ce qu'ils pouvaient avec ce qu'ils avaient, et qu'ils ont sécurisé les lieux.	
2 3	2015-01-20	18h52	De :	À :
			M. Cantin (GCC) m'appelle. Il s'est fait dire par le Capitaine Rousseau que ce serait le MDDELCC qui a donné l'ordre que le traversier reste à quai. Il ajoute que art 53-54 art 53-54 de la compagnie le centre du camion Mondor a récupéré le diesel au sol avec des adsorbants, et que le tout a été mis dans des barils. Il va appeler le commandant du navire pour lui dire que ce n'est pas la responsabilité de la garde côtière canadienne de lever un avis de rester à terre qu'elle n'a pas émis. Il veut que je le rappelle après avoir parlé avec art 53-54 de art 23-24	
2 4	2015-01-20	19h01	De :	À :
			J'appelle Yannick pour l'informer de l'avis. Il faut trouver qui a donné l'avis.	
2 5	2015-01-20	19h16	De :	À :
			J'appelle art 53-54 pour info sur art 23-24 Personne n'a appelé art 23-24 Ils attendaient que le ministère leur dise s'il faut appeler. Je lui ai dit que selon les informations que j'ai reçues, la situation est en contrôle présentement et qu'elle sera réévaluée demain à la clarté. Il prend mes infos pour les communiquer à quelqu'un qui doit me rappeler.	
2 6	2015-01-20	19h27	De :	À :
			J'appelle Gaétan Cantin au 418 999-4426. Pas de réponse, je laisse un message.	
2 7	2015-01-20	19h30	De :	À :
			M. Cantin me rappelle. L'équipe de nettoyage a ramassé 10 barils de 60 litres. Ils ont ramassé les 40 pieds de boudins et ils vont en disposer. Il a dit au commandant que la GCC ne s'oppose pas au retour aux activités du traversier parce que la récupération est OK. Le traversier va reprendre ses activités. La GCC a levé l'urgence de la situation et tout est OK pour eux. Je lui communique l'info que art 23-24 n'a pas été appelée. Je dois le rappeler demain pour lui dire si quelqu'un se rend sur place parce qu'il veut s'assurer que la contamination est disposée dans un site autorisé. Normand Vincent va communiquer avec lui pour les copies de factures de disposition.	
2 8	2015-01-20	19h39	De :	À :
			J'appelle Yannick et lui communique l'info. Il reste à savoir ce qu'il y a dans la citerne.	
2 9	2015-01-20	20h05	De :	À :
			J'appelle art 53-54 de la compagnie le centre du camion Mondor, au art 53-54 Ce n'est pas un camion-citerne, c'est un camion avec un flatbed (camion à plateau) à 4 essieux avec un voyage d'acier. Il n'est pas tombé dans le fleuve. C'est en débarquant du traversier qu'une patte est sortie de son ancrage et a perforé le réservoir du camion qui a été se stationner plus loin sur la rive pour que le diesel ne coule pas sur le traversier. Il va disposer les barils à Montréal.	
3 0	2015-01-20	20h16	De :	À :
			J'appelle Yannick pour lui résumer la situation.	
3 1	2015-01-21	10h20	De : Yannick Jean	À : Normand Vincent (450-368-8338) Centre du camion Mondor
			Mon interlocuteur m'indique que tout le produit déversé au niveau de la voie de circulation et du stationnement a été récupéré avec des absorbants granulaires. Au niveau du fleuve, des boudins absorbants ont été utilisés pour récupérer une bonne partie du produit qui est allée sous la glace. Il m'indique que la capacité du réservoir du camion est de 454 litres et qu'il en contenait environ 400 litres au moment du déversement. Il m'explique ce qui s'est passé. Le réservoir aurait été percé alors que le camion débarquait du traversier. Comme il y a toujours du bruit lorsqu'un camion débarque du traversier, le conducteur ne s'est pas rendu compte tout de suite que quelque chose avait percuté son réservoir d'alimentation en diesel. Le camion a roulé sans s'arrêter jusqu'au stationnement, où le gros du diesel s'est déversé. Mon interlocuteur évalue à une cinquantaine de litres la quantité qui est allée au fleuve. Le réservoir s'est vidé au complet. Mon interlocuteur affirme qu'il s'occupe de disposer des barils contenant les matières contaminées en les acheminant à une entreprise autorisée à les recevoir à Montréal. Je lui demande de nous faire parvenir les bons de disposition (voir courriel en annexe).	
3 2	2015-01-21	11h00	De : Yannick Jean	À : Anne-Marie Gagnon (450-742-3313) Directrice de la traverse (Société

			des traversier du Québec)
			Mon interlocutrice affirme que tout le produit a été récupéré. Elle m'indique qu'il n'y a pas de diesel visible au fleuve aujourd'hui. Je lui explique qu'il peut arriver que les hydrocarbures restent pris sous la glace et qu'il faudra être vigilant aujourd'hui à ce niveau. Elle m'assure que les employés de la traverse seront vigilants aux signes de présence d'hydrocarbure. Elle m'indique qu'elle rencontrera le capitaine en service au moment de l'incident cet après-midi pour continuer le suivi de l'événement. Elle s'engage à m'appeler si jamais du diesel était aperçu aujourd'hui.
3 3	2015-01-21	11h25 à 11h31	<b>De :</b> Bruno Roberge <b>À :</b> M. Cantin Garde Côtière J'appelle M. Cantin pour lui dire que Urgence Environnement n'ira pas sur les lieux parce qu'avec les informations que nous avons, la récupération est complète, et un suivi par téléphone est suffisant. Il m'informe que la GCC juge la situation bien gérée et le dossier est considéré réglé.

### 3 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

### 4 Conclusion

Le déversement a été récupéré.

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés


 SO

### 5 Recommandations

Ainsi, je recommande de faire un suivi du dossier.

#### Autres éléments pertinents

 SO

<input type="checkbox"/> Rapport de caractérisation à venir	<input type="checkbox"/> Résultats d'analyse à venir
<input type="checkbox"/> Récupération et décontamination	<input type="checkbox"/> Plan de caractérisation à déposer
<input type="checkbox"/> Utilisation fond d'urgence	Coûts : \$
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : En attente des bons de disposition	

Rédigé par : Bruno Roberge

Signature :

Date de signature : 2015-01-20

### 6 Vérification du rapport d'urgence

Approuvé par : Yannick Jean	Fonction : Adjoint du Coordonnateur aux Urgences Environnementales
Signature :	Date : 2015-01-21

**Commentaires :** Le COG dans son premier rapport nous a fourni cette description sommaire de l'événement : « *Camion sur lequel se trouvait un réservoir qui est tombé et qui se déverse* ». Une confusion en a découlé, car l'intervenant avait compris qu'un camion-citerne était tombé au fleuve. L'intervenant a donc sollicité mon implication. Ce n'est que plus tard en soirée que nous avons pris connaissance d'informations plus précises démontrant que l'incident se résumait en fait à la perforation du réservoir d'alimentation en diesel d'un camion à plateau alors qu'il débarquait du traversier.

Un suivi a été effectué au niveau des urgences. Étant donné que tous les intervenants (pompiers, entreprise de camionnage, société des traversiers) nous confirme que le produit a bien été récupéré, le dossier n'est pas transféré au CCEQ.

En attente des bons de disposition des matières contaminées.